



WAFI ASSURANCE S.A.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE du 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux actionnaires de la société
Wafa ASSURANCE SA
1, Bd. Abdelmoumen
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

1.1 Convention de participation financière aux charges de communication et de visibilité de la marque « Wafa Assurance » conclue entre Wafa ASSURANCE et Wafa LIFE INSURANCE EGYPT (Convention écrite) :

- Nature et objet des conventions : Cette convention fixe les modalités de la participation financière de Wafa ASSURANCE aux charges de communication et de visibilité de la marque « Wafa Assurance » en Egypte.
- Date de la convention : 30 juin 2022.
- Administrateurs en commun : M. Mohamed Ramsès ARROUB.
- Modalités essentielles : Cette convention encadre la participation financière de Wafa ASSURANCE à 50% du budget de l'exercice 2022 des charges de communication et de visibilité de la marque « Wafa Assurance » en Egypte par sa filiale Wafa LIFE INSURANCE EGYPT.
- Montant des charges comptabilisées en 2022 : MAD 9.581.945.
- Montant décaissé en 2022 : MAD 7.186.622.

1.2 Convention de collaboration entre Wafa Assurance et M. Boubker JAI en qualité de Délégué conclue le 10 mai 2022 (Convention écrite) :

- Nature et objet des conventions : Convention écrite portant sur la délégation temporaire de fonctions à M. Boubker JAI pour une durée ferme, du 10 mai au 7 juin 2022.
- Date de la convention : 10 mai 2022.
- Administrateurs concernés : M. Boubker JAI est administrateur de Wafa Assurance.
- Montant des charges comptabilisés en 2022 : MAD 600.000.
- Montant décaissé en 2022 : MAD 600.000.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Conventions d'assistance technique conclues entre Wafa Assurance et ses filiales (conventions écrites) :

- Nature et objet des conventions : Conventions écrites ayant pour objet la réalisation par Wafa Assurance de prestations d'assistance technique pour le compte de ses filiales.
- Administrateurs concernés : M. Mohamed Ramsès ARROUB est Président Directeur Général de Wafa Assurance S.A. et administrateur des filiales ci-après.
- Modalités essentielles :

Filiale	Date des conventions	Modalités de facturation	Produits comptabilisés en 2022 (MAD)	Montants encaissés en 2022 (MAD)
Wafa Assurance Sénégal Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	2 251 676	3 655 344
Wafa Assurance Sénégal Non Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	1 777 092	939 940
Wafa Assurance Côte d'Ivoire Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	2 251 676	5 060 842
Wafa Assurance Côte d'Ivoire Non Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	1 612 117	1 402 374
Wafa Assurance Cameroun Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	704 127	2 409 177
Pro Assur	25 décembre 2020	Facturation J/H	908 402	Néant
Wafa Takaful	Conclue en 2021 - Non écrite	Facturation/JH	1 288 597	Néant

2.2 Conventions de prestations de services informatiques et d'infogérance conclues entre Wafa Assurance et ses filiales (conventions écrites) :

- Nature et objet des conventions : Conventions écrites ayant pour objet la réalisation par Wafa Assurance pour le compte de ses filiales de prestations informatiques et d'infogérance.
- Administrateurs concernés : M. Mohamed Ramsès ARROUB est Président Directeur Général de Wafa Assurance S.A. et administrateur des filiales ci-après.
- Modalités essentielles :

Filiale	Date des conventions	Modalités de facturation	Produits comptabilisés en 2022 (MAD)	Montants encaissés en 2022 (MAD)
Wafa Assurance Sénégal Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	1 007 185	1 873 469
Wafa Assurance Sénégal Non Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	868 585	1 800 980
Wafa Assurance Côte d'Ivoire Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	883 985	2 627 184
Wafa Assurance Côte d'Ivoire Non Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	883 985	707 380
Wafa Assurance Cameroun Vie	25 décembre 2019	Facturation J/H	945 585	512 121
Pro Assur	25 décembre 2020	Facturation J/H	580 077	Néant

2.3 Conventions de prestations de services informatiques d'installation et de maintenance conclues entre Wafa Assurance et ses filiales (conventions écrites):

- Nature et objet des conventions : Conventions écrites ayant pour objet la réalisation par Wafa Assurance de prestations de services informatiques d'installation et de maintenance pour le compte de ses filiales.
- Administrateurs concernés : M. Mohamed Ramsès ARROUB est Président Directeur Général de Wafa Assurance S.A. et administrateur des filiales ci-après.

- Modalités essentielles :

Filiale	Date de la convention	Modalités de facturation	Produits comptabilisés en 2022 (MAD)	Montants encaissés en 2022 (MAD)
Wafa Assurance Sénégal Vie	25 décembre 2019	-Redevance annuelle -Facturation J/H	600 000	1 170 777
Wafa Assurance Cote d'ivoire Vie	25 décembre 2019	-Redevance annuelle -Facturation J/H	470 000	965 071
Wafa Assurance Cameroun Vie	25 décembre 2019	-Redevance annuelle -Facturation J/H	470 000	529 153
Attijari Tunisie	25 décembre 2019	-Redevance annuelle -Facturation J/H	3 647 354	3 256 440

2.4 Convention des avances en compte courant d'associés conclue entre Wafa Assurance et PANORAMA (Convention écrite) :

- Nature et objet de la convention : Convention écrite ayant pour objet de fixer les modalités et les conditions des avances en compte courant d'associés accordées par Wafa Assurance pour le compte de la société PANORAMA, filiale à 100% de Wafa Assurance.
- Date de la convention : 19 janvier 2009.
- Avenant n°1 : signé le 09 mars 2012 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 29.000.000 portant le compte courant à MAD 65.000.000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- Avenant n°2 : Signé le 20 juin 2018 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 4.000.000 portant le compte courant à MAD 69.000.000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- Avenant n°3 : Signé le 25 février 2020 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 3.000.000 portant le compte courant à MAD 72.000.000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- Administrateurs en commun : M. Mohammed EL KETTANI et M. Mohamed Ramsès ARROUB.
- Modalités essentielles : Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un taux d'intérêt annuel HT de 5%. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 3 mars 2009.
- Montant des produits comptabilisés en 2022 : MAD 3.600.000 HT.
- Montant encaissé en 2022 : Néant
- Solde de la créance au 31 décembre 2022 : MAD 91.210.555,55 (principal et intérêt).

2.5 Convention des avances en compte courant avec la société Wafa REAL ESTATE INVESTMENT (convention écrite) :

- Nature et objet des conventions : Cette convention fixe les modalités et les conditions des avances en compte courant d'associés accordées à la société Wafa ASSURANCE REAL ESTATE INVESTMENT, filiale à 100% de Wafa Assurance.
- Date de la convention : 13 septembre 2021.
- Avenant n°1 : signé le 16 décembre 2021 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 60.000.000 portant le compte courant à MAD 120.000.000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- Avenant n°2 : signé le 9 novembre 2022 et ayant pour objet d'augmenter l'avance en compte courant d'associés de MAD 43.000.000 portant le compte courant à MAD 163.000.000, suivant les mêmes modalités et les mêmes conditions.
- Administrateurs en commun : M. Mohamed Ramsès ARROUB.
- Modalités essentielles : Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, avec un taux d'intérêt annuel HT de 1,63% à majorer de la TVA en vigueur. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 14 mars 2022.
- Montant des produits comptabilisés en 2022 : MAD 2.057.241,11 HT.
- Montant décaissé en 2022 : MAD 43.000.000,00.
- Montant encaissé en 2022 : MAD 1.276.833,33.
- Solde de la créance au 31 décembre 2022 : MAD 165.057.241,11 (principal et intérêt).

2.6 Convention des avances en compte courant avec la société H-PARTNERS S.A (convention écrite) :

- Nature et objet des conventions : Cette convention fixe les modalités et les conditions des avances en compte courant d'associés accordées à la société H-PARTNERS S.A, filiale à 21,43% de Wafa Assurance.
- Date de la convention : 26 juillet 2021.
- Modalités essentielles : Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, avec un taux d'intérêt égal au taux bons du trésor de 10 ans, majoré de trois cents (300) points de base, arrêté année par année 1^{er} janvier, et pour la première année à la date du versement de l'avance, conformément à la dernière courbe des taux communiquée par Bank Al Maghrib à cette date. Le remboursement de l'avance se fera par la société H-PARTNERS S.A après l'expiration de la période de blocage.
- Montant des produits comptabilisés en 2022 : MAD 479.774,62 HT.
- Montant encaissé en 2022 : Néant.

- Solde de la créance au 31 décembre 2022 : MAD 9.603.238,62 (principal et intérêt).

Casablanca, le 7 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



ERNST & YOUNG
31, boulevard Abdeltatil Ben Kaddou
CASABLANCA -
Tél : (212-2) 2 95 79 00 - Fax : (212-2) 2 33 02 26

Abdeslam BERRADA ALLAM
Associé

DELOITTE AUDIT



DELOITTE AUDIT
Bou Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment "C", Niveau 3, La Marina
Casablanca
Tél: 05 22 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina BENSOUA-KORACHI
Associée